



Interprétariat professionnel pour le soin des migrants en médecine libérale en Alsace



Commission de Santé Publique

Accès aux soins des personnes en difficultés

SOMMAIRE

I. Présentation générale du projet	3
II. Présentation des partenaires.....	4
III. Phase d'étude de faisabilité sur la CUS et la CAMSA	6
Procédure du dispositif	7
IV. Le calendrier	8
V. L'évaluation.....	8
VI. Perspectives d'avenir.	8
VII. Acteurs du projet	9
VIII. Contacts.....	9
IX. Annexes.....	9

I. Présentation générale du projet

Dans le cadre de l'action d'accès aux soins en médecine libérale des patients en difficultés socio-économiques ou culturelles, la **commission de santé publique** de l'Union Régionale des Médecins Libéraux d'Alsace propose de permettre aux populations migrantes de bénéficier d'interprètes professionnels lorsqu'elles consultent en médecine de ville et ce sans coût supplémentaire pour le médecin et le patient.

D'après le recensement général de 1999, l'Alsace occupe, avec 7,4% d'étrangers, la 3^e place des régions françaises en termes de présence étrangère. Dans les grandes villes, la population étrangère est en moyenne de 12,8%.

Le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS) 2006-2011 note que pour les personnes ne maîtrisant pas la langue française, l'existence de recours possible à un interprète professionnel apparaît comme un facteur essentiel de la qualité du diagnostic et de la prise en charge.

L'hôpital public, notamment à Strasbourg, a pu mettre en place un dispositif permettant aux praticiens hospitaliers de bénéficier d'un interprète professionnel lors de leurs consultations, mais une telle action n'était jusqu'ici pas réalisable en médecine de ville.

Nombre de ces patients consultent pourtant en médecine libérale, et leurs difficultés de compréhension sont aggravées par les barrières linguistiques.

Si dans le cadre de consultations courantes, il est parfois fait recours à l'aide de la famille pour pallier ces problèmes de compréhension, lorsque les problématiques de santé touchent à l'intime ou au grave (cancer, deuil, sexualité, sida, dépression,...), il est fondamental qu'un tiers neutre et professionnel puisse intervenir et permettre une relation médecin/patient de qualité.

C'est dans cette optique que l'URMLA, en partenariat avec l'association Migrations Santé Alsace, et grâce au financement du Groupement Régional de Santé Publique (GRSP), expérimente la mise à disposition d'interprètes professionnels pour les patients migrants consultant en médecine libérale.

Une phase d'étude de faisabilité de 3 mois aura lieu entre octobre et décembre 2007 sur les communautés urbaines de Strasbourg et Mulhouse. Ces zones géographiques montrent en effet une plus forte concentration de populations migrantes, dans le Haut-Rhin en particulier, où l'offre d'interprétariat en médecine hospitalière est très faible.

100 heures d'interprétariat sont prévues pour mener à bien cette phase d'étude, qui permettra d'évaluer la faisabilité et la pertinence du projet.

II. Présentation des partenaires

- **La commission de Santé publique de l'Union Régionale des médecins Libéraux d'Alsace**



Regroupant une quinzaine d'élus, la commission répond aux missions de la Loi et du Décret de 1993, en faisant participer l'Union aux actions engagées par l'Etat, les Collectivités Territoriales et les organismes de sécurité sociale, dans l'objectif d'améliorer l'état de santé et de mettre en place une politique de santé efficace et cohérente.

Sa stratégie pour 2007 repose sur quatre grands projets :

- la visite médicale de santé publique
- le projet DEPLAN (prévention du diabète de type II)
- le Groupement Régional d'Observation de la Grippe en Alsace (GROGA)
- L'accès aux soins pour les personnes en difficultés socio-économiques ou culturelles.

Le projet d'interprétariat pour le soin des migrants en médecine libérale relève de ce dernier volet.

Union Régionale des Médecins Libéraux

52 rte de Bischwiller
67300 SCHILTIGHEIM

Tél. 03 90 20 84 84

urmla@wanadoo.fr

Contacts :

Pascal Charles, Président
Anne de Blauwe, Directrice
Patrick Strentz, Responsable de la commission
Santé Publique
Alexandre Feltz, Responsable du projet
Interprétariat

- **L'association Migrations Santé Alsace**



L'association Migrations Santé Alsace a pour objectifs de promouvoir la santé des migrants, de contribuer à la protection de la santé des migrants et de leurs familles, d'informer les populations du rôle qu'elles peuvent jouer par elles-mêmes dans la protection de leur santé et pour une meilleure insertion sociale.

Elle agit auprès des populations pour favoriser l'accès aux droits et à la santé, mais également auprès des pouvoirs publics pour l'élaboration et l'application d'une politique sanitaire et sociale adaptée aux besoins des migrants.

Association Migrations Santé

1 rue Martin Bucer
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 22 60 22
rdvinterprete.msa@free.fr

Contacts :

Pierre Tryleski, Président
Liliana Saban, Directrice

▪ **Le Groupement Régional de Santé Publique**



Le Groupement a pour mission de mettre en oeuvre les programmes de santé contenus dans le Plan Régional de Santé Publique.

Le Plan Régional de Santé Publique d'Alsace (2006-2008) a été établi à partir d'un diagnostic sur l'état de santé régional, réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé en Alsace. Il a fait l'objet d'une large consultation durant toute l'année 2005 et les premiers mois de 2006. Il tient compte de l'avis de la Conférence Régionale de Santé d'Alsace, exprimé le 18 mai 2006.

L'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies est l'un des thèmes marquants du PRSP.

Problématique transversale à l'ensemble des programmes en cours, l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis a conduit à des actions plus spécifiques telles que le soutien à l'accès aux droits ou la prise en compte de la souffrance psychique accompagnant les processus de précarisation et de pauvreté.

A côté d'acquis réels, tels le renforcement de la collaboration entre partenaires institutionnels (santé, social, insertion, emploi, formation) ou l'implication de la psychiatrie, tout ce qui concerne l'accompagnement social reste très fragile, voire même se détériore.

C'est dans ce contexte que le GRSP a choisi de financer le projet d'interprétariat professionnel pour le soin des migrants.

GRSP	Contacts :
Cité Administrative	Marie-Christine LAURENT
2 rue du Maréchal Juin	Fabienne MEAL
67084 STRASBOURG Cedex	
Tél. 03.88.76.81.92	
grsp-alsace@sante.gouv.fr	

III. Phase d'étude de faisabilité sur la CUS et la CAMSA

Une phase d'étude de faisabilité de 3 mois est organisée entre octobre et décembre 2007 sur la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) et la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud Alsace (CAMSA).

Ces zones géographiques ont été choisies en raison de leur plus forte concentration de personnes migrantes et de la faible offre d'interprétariat en médecine hospitalière dans le Haut-Rhin.

Chaque médecin pourra bénéficier des services d'un interprète, et ce quelle que soit sa spécialité. Pour cela, il pourra contacter directement l'association Migrations Santé Alsace, avec l'accord du patient. L'association répondra à sa demande en fixant un rendez-vous au cabinet médical avec l'interprète professionnel. Plusieurs langues sont proposées (Cf tableau ci dessous) et il sera possible, pour les consultations gynécologiques ou d'urologie notamment, de choisir le sexe de l'interprète selon les besoins du patient.

Cette prestation n'engendre aucun coût supplémentaire pour le médecin ou le patient, puisque l'interprète est rémunéré par Migrations Santé Alsace.

Les interprètes de Migrations Santé Alsace travaillent dans un cadre déontologique, et respectent la charte de l'interprète, qui formule la nécessité de respecter le plus strict secret professionnel, de rester neutre dans leurs traductions, de respecter les croyances du patient et de ne porter aucun jugement sur les propos tenus. Ils ont également suivi une formation professionnalisante dans le domaine social et médical, domaine dans lequel ils interviennent régulièrement.

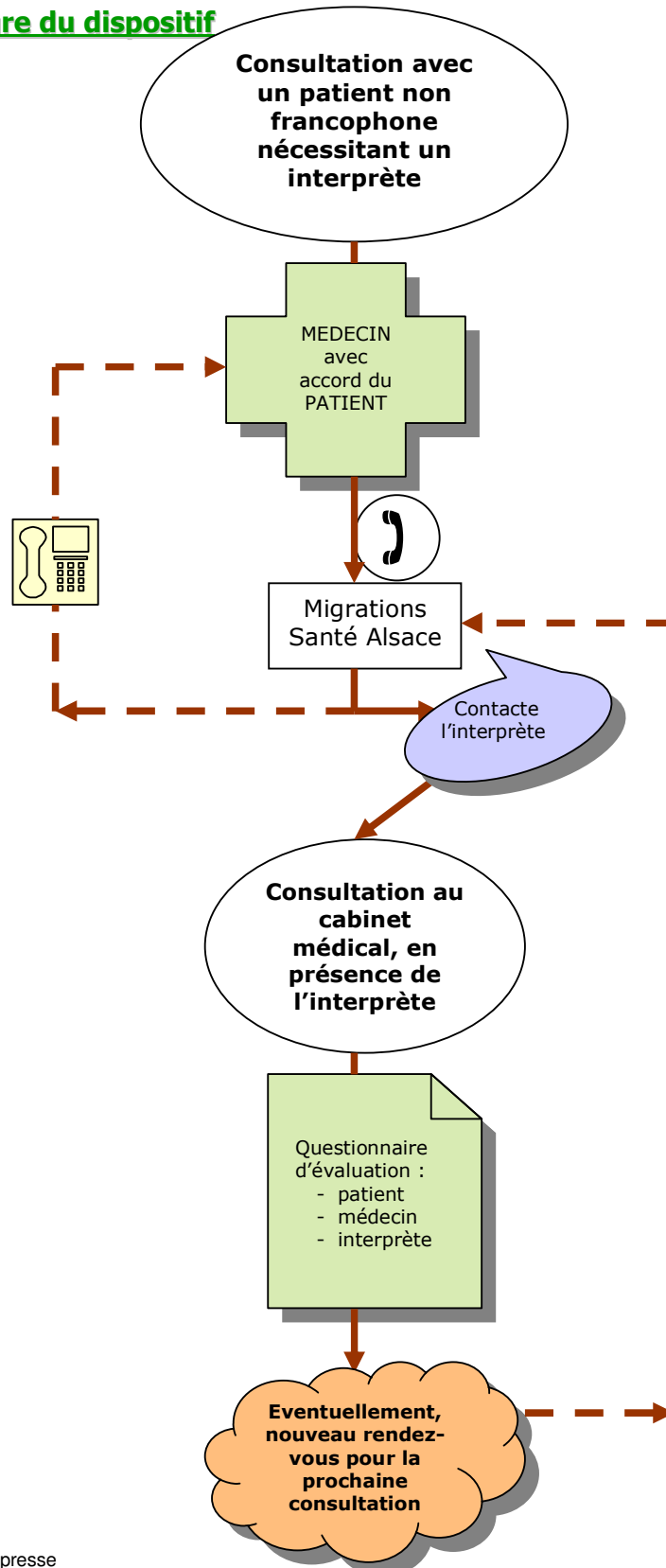
L'association pourra également proposer des séances d'information à destination des médecins, afin de les familiariser avec le travail en présence d'un interprète.

Exemples de langues proposées



Fédération de Russie et Ukraine : Russe, Moldave
Caucase : Arménien, Géorgien, Azéri, Kurde (Kirmandje),
Europe de l'Est : Polonais, Tchèque / Slovaque, Hongrois, Roumain,
Balkans : Serbo-croate / Bosnienne, Albanais, Bulgare,
Asie du Sud et du Sud-Est : Tamoul (Sri Lanka et Inde), Chinois, Laotien, Thaïlandais, Vietnamiens, Cambodgiens,
Monde turc et iranien : Turc, Azéri (Azerbaïdjan), Kurde (Kirmandje - Turquie), Persan (Iran), Dari (Afghanistan), Ourdou / Penjabi (Pakistan),
Afrique du Nord : Arabe, Kabyle (Algérie),
Afrique sub-saharienne : Wolof (Sénégal-Gambie), Ashanti/Twi (Ghana), Lingala (Congo), Umbundu (Angola), Portugais, Tchokwé (Angola-Congo), Somali, Swahili (Congo-Kenya), Kikongo (Angola - Congo),
Autres... : Italien, Espagnol, Malgache, Créole, ...

Procédure du dispositif



IV. Le calendrier

19 septembre 2007 à 20h30	Réunion d'information Strasbourg Locaux de l'URMLA
25 septembre 2007 à 20h30	Réunion d'information Mulhouse Local des pompiers de Didenheim
Octobre 2007	Début de la phase d'étude de faisabilité
Décembre 2007	Fin de la phase d'étude de faisabilité
Mars 2008	Evaluation

V. L'évaluation

A l'issue de la consultation, un questionnaire d'évaluation sera remis au patient et au médecin par l'interprète. Ce questionnaire permettra d'évaluer leur satisfaction et la valeur ajoutée de la présence de l'interprète.

Le questionnaire du médecin distinguera les différents types de consultations pour lesquelles la présence d'un interprète a été requise (annonce de maladie, recherche de diagnostic, explication de traitement,...) dans le but de définir une récurrence des besoins dans une situation particulière.

Ce questionnaire permettra également d'évaluer l'intérêt du médecin concernant une formation sur l'interprétariat médico-social. Une telle offre de formation pourra être mise en place si l'intérêt qui lui est porté le justifie.

Le questionnaire au patient évaluera le bénéfice apporté par la présence de l'interprète et le souhait du patient de renouveler l'expérience.

Ces questionnaires seront remis à l'association Migrations Santé Alsace. Leur étude sera réalisée par l'URMLA, en collaboration avec l'association.

L'évaluation aura lieu tout au long de la phase expérimentale et sera un outil pour la mise en place d'un projet pérenne.

VI. Perspectives d'avenir.

Il est nécessaire d'envisager les suites du projet au-delà de l'expérimentation.

Si la phase d'étude montre la faisabilité et la pertinence du programme, une demande de financement pourra être recherchée auprès des dispositifs mettant en oeuvre des actions d'interprétariat en faveur des populations étrangères.

VII. Acteurs du projet

- **La commission de santé publique de l'Union Régionale des Médecins Libéraux d'Alsace, volet accès aux soins**

Responsable du projet : Dr FELTZ

Dr JOUFFROY (67)

Dr SEEGMULLER (67)

Dr VOGT (68)

Mme de BLAUWE, Directrice de l'Union.

Mlle Cécile ROLLIN, Chargée de mission

- **Association Migrations Santé Alsace**

Dr TRYLESKI, Président de MSA

Mme SABAN, Directeur de MSA

- **GRSP**

Marie-Christine LAURENT

Fabienne MEAL

VIII. Contacts

Commission de Santé Publique de l'URMLA

Directrice : Anne de BLAUWE

52, route de Bischwiller

67300 SCHILTIGHEIM

Tel: 03.90.20.84.84

Fax: 03.90.20.84.85

e-mail: urmla@wanadoo.fr

www.urml-alsace.fr

IX. Annexes

- Parole de l'autre : l'interprétariat dans l'entretien médical et social, ouvrage collectif édité par Migrations Santé.
- Etrangers et immigrés en Alsace, Guide pour comprendre et agir, guide édité par l'ORIV Alsace (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville) [document 56]